

Note aux professeurs principaux

*** Le jour de la rentrée, le professeur principal récupère en salle des professeurs : la liste de sa classe et les carnets de correspondances.**

Le professeur principal doit vérifier à ce que les élèves signent le règlement intérieur et la charte informatique dès la rentrée et que les parents d'élèves les signent avant le 26/08.

***A partir de la liste de classe, le professeur principal doit faire l'appel et vérifier : Noms, prénoms, date naissance, sexe, régime, langues vivantes, enseignement d'exploration, options facultatives et obligatoires.**

*** La Vie scolaire passera récupérer les listes de classes dans la matinée, une liste à jour sera mise dans le meuble Cahiers d'appel à 13 h.**

*** Aucun élève non inscrit sur la liste ne doit être accepté en cours (le renvoyer à la Vie scolaire).**

*** Aucun élève ne doit changer de classe ou d'option sans l'autorisation de la direction.**

Toute modification du régime ou d'option de l'élève doit faire l'objet d'un courrier signé des parents et déposer au secrétariat de la direction.

- * Cantine : Les numéros de cantine seront attribués aux élèves dans le courant du premier trimestre.
- * Règlement intérieur : Le PP vérifiera que le règlement intérieur soit signé par les parents et l'élève.
- *Un casier Vie scolaire est à votre disposition en salle des professeurs.
- * Les cartes de transport seront distribuées aux élèves dès réception. Dans l'attente, les élèves seront acceptés sans carte de transport par le transporteur.

Le Proviseur